

**BULLETIN INFOS N° 39**

**BONNES VACANCES!**

**Travail des enseignant-es et influence du genre : une recherche-action qui s'effectue aussi dans notre département**



**PRESSE**

DISTRIBUÉ PAR



S  
E  
C  
T  
I  
O  
N  
  
D  
E  
P  
A  
R  
T  
E  
M  
E  
N  
T  
A  
L  
E

**A la louche!**

Les conseils de classe sont terminés et chacun mesure que collèges comme lycées sont devenus des lieux que les élèves traversent au plus vite, et quels que soient leurs résultats. Les taux de redoublement en collège avoisinent les 2% désormais dans le département, et on ne refait plus guère que sa terminale en cas d'échec au baccalauréat. Avec toutes les réserves qu'appelle la politique du seul redoublement en cas de difficultés scolaires, on ne peut cependant que s'indigner de voir désormais passer au niveau supérieur des élèves dont les monumentales lacunes

les condamnent à la souffrance et à la déscolarisation...en classe!

A cela, l'Institution est en train d'apporter une double réponse: puisque la fièvre monte en collège, cassons le thermomètre et supprimons les notes. Vive les « smileys » sur les bulletins! L'expérience s'étend dans le département, avec l'accord de collègues à ce point découragés que « l'innovation » même la plus éculée leur semble préférable au *statu quo*. Quant aux lycées, puisque 1% d'échec au bac remet dans le circuit environ 2000 élèves, supprimons le bac! Une campagne mensongère menée par le

SNPDEN le demande. Et insidieusement, la carte des véritables réussites scolaires se superpose à celle des milieux socio-culturels favorisés.

Yves Bordedeбат

Il y a trois ans maintenant, le SNES et l'Institut de Recherche de la FSU ont décidé de mener avec des chercheuses ( Dominique Cau Bareille, ergonome et Julie Jarty, sociologue ), une recherche intitulée « Trajectoires et rapports de genre dans l'enseignement du second degré ».

Ce projet vise à analyser *comment se jouent au quotidien les rapports de genre dans l'activité professionnelle des personnels de l'enseignement secondaire*.

Les questions qui se posent sont ( parmi d'autres ) : Les conditions de travail sont-elles réellement identiques pour les hommes et les femmes enseignant-es ? Ressentent-ils/elles des inégalités de sexe dans l'exercice de leur activité ? A quel moment de leurs carrières ?

Les personnels de l'éducation (femmes et hommes) s'épargnent-ils et -elles réellement le stress associé aux arbitrages entre temps de travail rémunéré, temps pour la famille et temps pour soi ? Comment les enjeux de conciliation de la vie professionnelle et familiale sont-ils pris en compte par leur direction ?

En réponse à ces questions, ce projet voudrait **offrir une analyse plus riche et plus complexe du quotidien, des formes de pénibilité du travail des personnels de l'éducation, hommes et femmes, que celle véhiculée par l'imaginaire collectif ; analyser des trajectoires professionnelles et des conditions d'emploi des hommes et des femmes au sein de professions très féminisées.**

Après une phase d'entretiens individuels avec des enseignant-es de toutes les disciplines au sein des académies de Lyon et de Toulouse, la deuxième phase de « focus groups » animés par les chercheuses elles-mêmes, groupe d'échanges par disciplines sur ces questions, est en train d'être menée.

Cinq groupes ont été formés en fonction des disciplines : scientifiques, philosophie, EPS, documentation et langues vivantes.

Dans les Hautes-Pyrénées, un focus a eu lieu avec les enseignant-es de langues vivantes au mois de mai et il sera complété par un second focus fin Juin.

Résultats de la recherche en Juin 2014 !

Plus d'infos sur le projet : <http://www.snes.edu/Le-Projet-de-Recherche-mene-par-le.html>

Ingrid Darroman, secrétariat S2

D  
E  
S  
  
H  
A  
U  
T  
E  
S  
  
P  
Y  
R  
E  
N  
E  
E  
S  
  
D  
U  
  
S  
N  
E  
S

**SNES - 65**

École J-Ferry 7 Rue A-Breyer  
65 000 TARBES  
Tél. 05 62 34 38 24  
Courriel:  
snes65@toulouse.snes.edu

Directeur de la publication:  
Géraldine Ducos  
CPPAP: n°0913 S 08025  
ISSN : n°1956-2179  
Imprimé au Siège  
Trimestriel - Prix 1,50 €

Bulletin n° 39 du 20 juin 2013

### Collège Paul-Valéry de Séméac

#### **Création d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)**

Une enseignante coordonnatrice ULIS et le coordonnateur ASH sont venus l'an dernier avant le vote au C.A. pour vanter les mérites d'une telle structure. Ils ont annoncé entre autres que les inclusions se décideraient en concertation avec les enseignants et qu'il n'y aurait pas obligation d' assister à de nouvelles réunions. Or il s'est passé exactement le contraire !

Les professeurs du collège n'étaient pas dupes, les textes officiels ne disant pas cela. Ils étaient massivement contre, et disaient que la création d'une ULIS leur occasionnerait du travail supplémentaire sans moyens spécifiques. Il ne s'agissait évidemment pas d'être contre l'inclusion d'enfants ayant des besoins éducatifs particuliers.

L'affectif prenant parfois la place du pragmatisme, le vote au C.A. a été positif de justesse. La structure ULIS a été créée, avec son lot de difficultés ... Et devinez qui a eu du travail en plus ? Pas forcément ceux qui ont voté pour !

#### **Création de la LV2 Chinois**

Il s'agit d'une décision de l'Inspection Académique. Les personnels n'ont pas été consultés. Cette création se fait avec 10 élèves volontaires, alors que l'allemand avait été supprimé avec 15 élèves.

*Marc Poulou, secrétaire du S1 du collège Paul-Valéry*

### Collège Paul-Eluard.

Le compte-rendu du CHSCT en date du 29 mars 2013 fait état d'une situation préoccupante en terme de gestion de l'établissement, et de dysfonctionnements qui perdurent.

En février dernier, une délégation du personnel enseignant a été reçue par le DASEN, pour faire part de son inquiétude face à l'insuffisance de la DGH. La situation de l'établissement devait être revue lors de la phase d'ajustement, sans qu'on sache ce qu'il en est aujourd'hui.

L'enseignante de la classe de Français Langues Etrangères (FLE) doit continuer à accueillir de nouveaux élèves alors même que la capacité d'accueil de cette structure est dépassée ( Circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 : l'effectif de ces classes ne doit pas dépasser quinze élèves, sauf cas exceptionnel. La circulaire de rentrée 2013-2014 rappelle le principe de l'égalité des chances pour tous. Or l'intégration d'élèves primo-arrivants dans les classes de collège, alors même qu'ils ne sont pas prêts en terme d'apprentissage de la langue française, ainsi que le sureffectif de la classe de FLE, ne permettent pas à l'enseignante en charge de remplir correctement ses missions et vont à l'encontre de cette recommandation.

### Collège Desaix Tarbes

Le collège Desaix est le seul établissement où la bilingue allemand-anglais est officielle. Pour la rentrée 2013, la LV2 en 5<sup>ème</sup> devient obligatoire avec deux choix possibles espagnol ou italien. Le choix de l'italien a été imposé par le DASEN sans aucune concertation avec le collège, et à moyens constants.

*Béatrice Lapeyre, S1 Desaix*

### Situation de l'occitan

L'enseignement de l'occitan est une des priorités académiques. Le rectorat et certains DASEN ont signé avec les collectivités territoriales (région et départements) une convention qui décline les moyens mis en œuvre pour le développement de l'enseignement de l'occitan à l'école, au collège et au lycée. Or, ces dernières années, nous avons de plus en plus de mal à atteindre cet objectif pour plusieurs raisons.

Les dotations horaires spécifiques ne sont pas connues au moment de la construction de la DGH, l'utilisation de cette enveloppe n'est pas transparente et les chefs d'établissement ne prennent pas le risque de proposer un enseignement s'ils craignent de ne pouvoir le mettre en place.

Tout cela entraîne de réelles difficultés pour les collègues (souvent sur 3, 4 ou 5 établissements) : ils ne peuvent pas accueillir tous les élèves qui désirent étudier l'occitan car la dotation ne suit pas l'augmentation des effectifs ou leur affectation change chaque année (pour les TZR qui sont très nombreux); ils ne peuvent pas suivre leurs élèves, le nombre d'heures qu'ils ont à effectuer baisse (même s'ils sont sur un poste fixe) et ils ont la charge d'un établissement de plus. En option ou en LV, nous avons besoin d'un nombre d'heures significatif (au moins 2 par semaine en option et 3 en LV) pour emmener les élèves au niveau A2 au collège et B1 au lycée.

Il faudrait que les conventions signées soient respectées et que la dotation spécifique académique fasse l'objet d'une discussion en CTSD. Nous sommes dans une académie qui se doit de défendre cet élément de notre patrimoine qu'est l'occitan et cela passe par une meilleure prise en compte des enseignants et aussi des élèves qui choisissent cette option.

*Sophie Manzato, Collège Pyrénées*

### **Chute libre !...**

**Le montant d'une pension est égal à celui du dernier salaire de l'actif partant à la retraite multiplié par le taux de remplacement (75% maximum), auquel peuvent s'ajouter différents avantages familiaux. La décote peut aussi intervenir. Comment ont évolué salaires et taux de remplacements au cours de ces dernières années ?**

Evolution des salaires : ils se sont fortement dévalorisés du fait de réajustements insuffisants en fonction de l'inflation. Le gel du point d'indice depuis trois ans a encore aggravé cette situation. C'est ainsi qu'au moment du départ à la retraite l'actif a un pouvoir d'achat inférieur à celui qui aurait été le sien il y a quelques années.

Evolution du taux de remplacement : le taux de remplacement est égal au produit de la durée des services et bonifications par la valeur de l'annuité. La durée de cotisation a beaucoup variée à partir de 2004 et la valeur de l'annuité avec elle : jusqu'en 2004 il fallait 37.5 annuités pour le taux maximum (la valeur de l'annuité était alors 75% :  $37.5 = 2\%$ ), puis elle est passée à 40 (valeur de l'annuité 1.875%), puis à 41.5 (1.807%). Un nouvel allongement a été officiellement annoncé. Il serait précisé à la fin du mois dans le nouveau projet de réforme des retraites. Le MEDEF a donné son avis : ce serait 43 (1.744%) ou 44 annuités (valeur de l'annuité 1.704%). Même en travaillant plus longtemps de telles diminutions de la valeur de l'annuité ont déjà entraîné de fortes baisses du taux de remplacement. Là encore, à situation équivalente, le retraité d'aujourd'hui part avec un taux de remplacement inférieur à celui qui aurait été le sien il y a quelques années.

La décote : avec les allongements successifs de la durée de cotisation, partir au terme d'une carrière complète devient de plus en plus difficile. Avec la réforme Fillon, la décote pénalise ceux qui partent avant la durée exigée et avant la limite d'âge de 67 ans. L'abattement sur la pension peut atteindre 25% !

Pouvoir d'achat et taux de remplacement diminués, décote ravageuse, donnent déjà aux nouveaux retraités des pensions fortement dégradées. La proposition nouvelle amplifierait encore le phénomène. L'avant-projet gouvernemental de réforme des retraites avance de plus l'idée d'une désindexation des pensions servies. Cette mesure programmerait une baisse annuelle continue et très importante du pouvoir d'achat. Une double peine pour les futurs retraités.

Ces seules mesures connues, encore que partiellement, concernent directement actifs et retraités. D'autres régressions pourront venir s'y ajouter : âge de départ repoussé, mise en cause de la référence au « dernier salaire », du taux de remplacement à 75%...  
*D'ores et déjà nous savons que nous devons dire NON, tous ensemble et dans l'unité la plus large! NON à l'austérité ! NON à la paupérisation des retraités futurs et actuels. NON à un pouvoir d'achat en chute libre !*

*Le 5 juin 2013. Monique Theulé, Pierre Tollis,  
(S1 des Retraités)*

### **L'austérité se conjugue au féminin !**

Le 9 Juin 2013, une manifestation à Paris réunissant plusieurs centaines de personnes a rappelé combien les politiques d'austérité sont également des politiques sexistes qui ne font qu'aggraver la situation précaire des femmes à tous les niveaux.

C'est un appel de femmes issues des milieux féministes, associatifs, syndicaux et politiques qui a lancé cette marche. Dans le cadre des mobilisations européennes contre l'austérité, la nécessité de rendre visible les conséquences désastreuses que peuvent avoir les mesures prises par nos gouvernements s'est accrue. Les femmes subissent de plein fouet les politiques d'austérité dont les effets sont immédiats en termes d'emplois, de services publics, d'accès aux soins.

A Tarbes, un mur de l'austérité des femmes a été monté et cassé dimanche 16 Juin place Marcadieu.

Ce mur a permis d'engager des débats avec les passantes et les passants, de mettre à jour des chiffres et des réalités parfois méconnues mais pourtant, et on nous l'a rappelé, tellement vécues par nombre de femmes.

Les smicards sont des smicardes, la pauvreté se conjugue au féminin : 25% des femmes sont au SMIC contre 8% des hommes et 7 travailleurs pauvres sur 10 (au total 3,7 millions) sont des travailleuses. Les femmes touchent en moyenne 900 euros de retraite contre 1552 euros pour les hommes. La politique de flexibilité du marché du travail et les derniers accords signés ne font que fragiliser les femmes qui, parce qu'elles sont majoritairement touchées par le temps partiel imposé, continueront à être les premières variables d'ajustement du marché de l'emploi.

#### **Encart**

**Les chiffres du dernier bilan social du Ministère de l'Éducation Nationale sont parlants en termes de salaires : Les écarts de salaires sont bien réels entre femmes et hommes malgré ( ou à cause ? ) de la féminisation des corps.**

**Pour les enseignant-es du second degré public : l'indice moyen est de 575**

**L'indice moyen des femmes est de 566, celui des hommes de 587 soit un ratio de 96,4%.**

**Pour les personnels d'éducation et d'orientation ( catégories très féminisées )**

**Indice moyen des femmes 552, indice moyen des hommes 590 soit un ratio de 93,6%**

## Vincent, François, HiDA ... et les autres !

En dehors de la nature même de l'épreuve d'histoire des arts, d'autant plus discriminante socialement qu'elle n'évalue pas forcément des savoirs construits en classe, il faut bien évoquer les conséquences locales du manque de cadrage national.

Tout d'abord, dans notre département, il y a autant de conditions d'organisation que de collèges : banalisation d'une demi-journée, d'une journée complète ou pas de banalisation du tout. Des membres de jury sont convoqués sur leurs heures de cours ou ... sur leur temps libre. Et sans rémunération, bien sûr !

De plus les élèves ne sont pas mis dans des conditions identiques de passation d'une épreuve prétendument nationale. En effet le nombre d'objets d'étude présenté par un candidat varie d'un collège à l'autre. Cette liste est parfois réduite localement, car si l'HiDA constitue un travail supplémentaire pour les professeurs, elle l'est aussi pour les élèves. Et il s'agit d'être raisonnable en la matière, d'autant que des élèves de cet âge ne sont pas naturellement prêts pour ce type d'épreuve.

De nombreux collègues ont souvent élaboré des grilles d'évaluation pour tenter de mettre de l'ordre là où il n'y en avait pas. Cela a représenté une tâche supplémentaire (sans rémunération particulière là encore !), mais les disparités subsistent comme par exemple quand est mise en place ici ou là une note minimale totalement arbitraire. Il serait d'ailleurs intéressant d'analyser les résultats établissement par établissement pour savoir dans quels collèges les « petits » bigourdans sont les plus « doctes » en ce domaine !

Pourquoi prendre d'un côté autant de précautions sur l'anonymat des copies pour les épreuves écrites du DNB et d'un autre côté évaluer à l'oral nos propres élèves pour l'HiDA ? Et ceci sans barème national et commission d'harmonisation ? Ces dernières années, des mesures tendant vers plus d'objectivité ont encadré les corrections de l'écrit du DNB. En comparaison, avec un coefficient équivalent, l'épreuve d'HiDA peut vraiment passer pour une mascarade.

On peut aussi s'interroger sur la compétence de certains membres de jury. En effet, en quoi par exemple un professeur de mathématiques est-il légitime pour évaluer un exposé sur l'histoire des mangas ? Certains voudraient nous faire croire qu'il suffirait de se documenter un peu sur le sujet avant l'épreuve pour devenir compétent. Pourquoi ne pas agir ainsi alors pour les épreuves écrites du DNB ou toute autre discipline qui donne lieu à des évaluations effectuées dans le cadre du contrôle continu ? Est-ce cela notre métier : feuilleter quelques documents avant de « descendre dans l'arène » ? Certains personnels de direction se sont même parfois envisagés comme membres de jury, c'est dire en quelle haute estime sont tenues cette épreuve et la formation d'un enseignant !

Ces dernières années, le ministère a multiplié les réformes qui ont donné lieu à des évaluations pour le moins erratiques (B2i, socle commun, HiDA, note de vie scolaire, ...). Tout cela n'a pas coûté un sou au budget de l'EN, tant en indemnités qu'en heures de préparation/concertation prévues pour les personnels. Mais qui peut dire que cela fonctionne vraiment ? Les objectifs visés sont-ils atteints ?

Comme je ne me refuse rien, je vais donner un petit conseil au ministre : cette épreuve doit être supprimée ! Et les conditions de mise en œuvre de l'enseignement et de l'évaluation de l'HiDA doivent être repensées. Faute de quoi on pourra s'interroger comme Roland Hubert sur l'empilement existant des dispositifs. Finalement, j'aurai dû lui piquer son titre ... « Circulaire de rentrée : où sont les améliorations ? »

Marc Poulou, membre du S2

*Le mur de l'austérité au féminin, le 16 juin place Marcadieu.*

### Adresses utiles :

- Site national du SNES : [www.snes.edu](http://www.snes.edu)
- Site académique du SNES : [www.toulouse.snes.edu](http://www.toulouse.snes.edu)
- Site national de la FSU : [www.fsu.org](http://www.fsu.org)
- Si vous voulez écrire au SNES : [snes65@toulouse.snes.edu](mailto:snes65@toulouse.snes.edu)
- tel: 05 62 34 38 24  
SNES Académique :

